BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

CORRESPONDANTS
DE
J. F. BOISSONADE

II
—
F-M

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1552

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1552

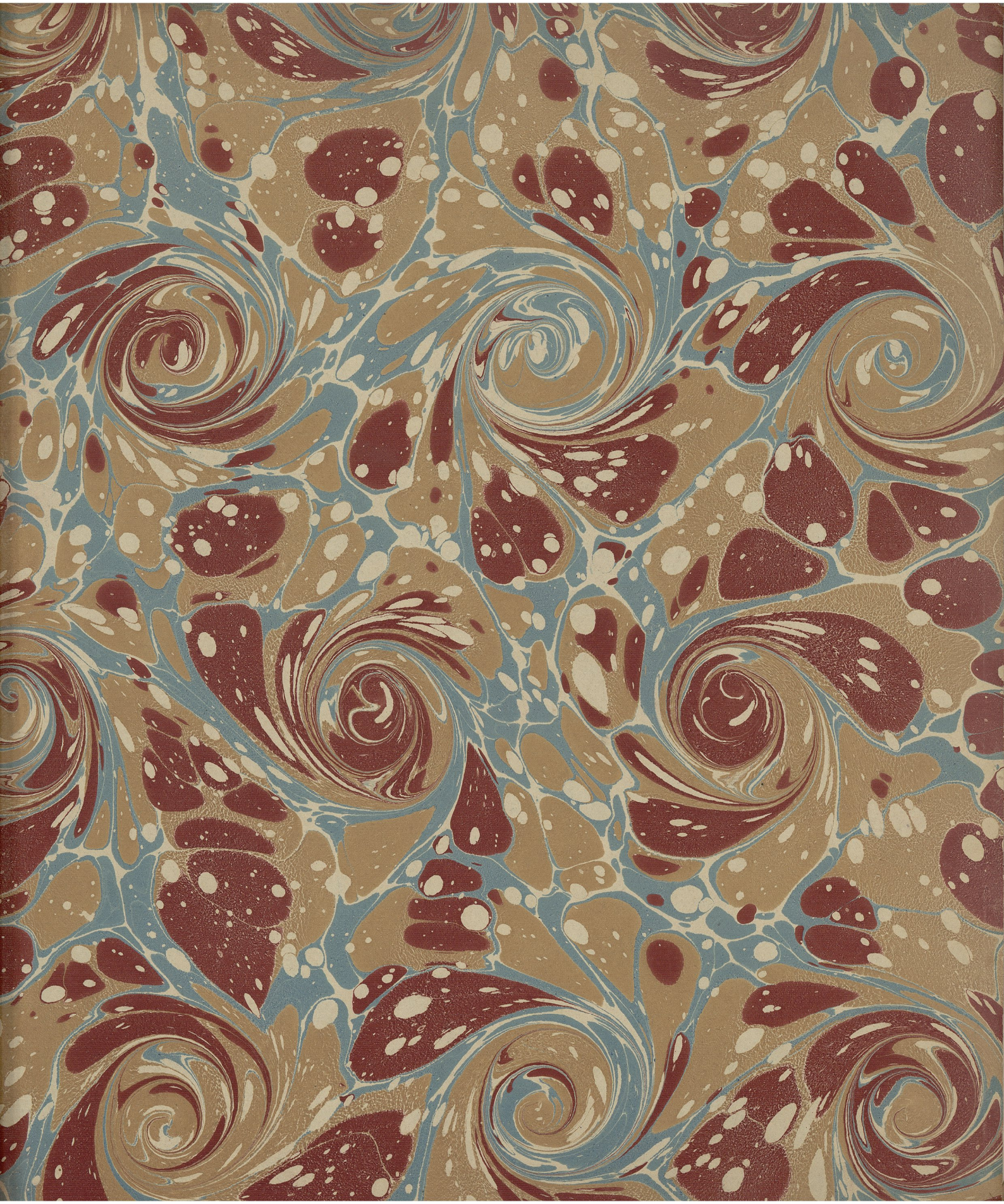

MS
Fiches faites

Correspondants
de
J. F. Boissonade

II

F. M

Ms 1552.

794

Monsieur et honorable confrère,

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
M S
Sorbonne

Voici que j'ose encore me présenter à l'Académie des Belles-Lettres. Cette hardiesse me paraîtra moins téméraire, si vous l'approuvez. Ce qui m'engage à persévérer dans une prétention qui ne m'a jamais réussi, c'est que je ne puis oublier que vous avez bien voulu l'encourager autrefois, et qu'il ne me semble pas impossible que d'autres juges finissent par avoir pour moi la même bienveillance que vous. Je sais du moins que je vous apporterais, avec beaucoup de respect pour vos doctes entretiens, du zèle, une grande habitude du travail, et de nombreux matériaux sur la littérature latine, laborieusement recueillis, et dont quelques uns pourraient avoir d'à l'intérêt. Pardonnez-moi, Monsieur,

cette nouvelle tentative ; soyez même assez bon pour l'appuyer de votre imposante autorité ; et croyez que, si j'échoue encore, mon plus grand regret sera toujours de ne pouvoir ainsi recevoir de plus près, dans le cours de mes longues études, des conseils et des exemples tels que les vôtres.

J'ai l'honneur d'être

avec mon ancienne vénération pour vous,

Monsieur et honorable confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Vict. Le Clerc

Paris, 31 oct. 1832.

795

ACADEMIE
DE PARIS.

FACULTÉ
DES LETTRES.

Université de France.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
MS
Sorbonne

Paris, Sorbonne, 22 octobre 1840.

Le Doyen de la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut.

Monsieur et honorable confrère,

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique m'a chargé verbalement, il y a quelques jours, de vous rappeler que désormais, d'après l'article 6 de l'Ordonnance royale du 24 mars 1840, les Agrégés des Facultés des Lettres pourront seuls suppléer les professeurs empêchés par quelque motif reconnu légitime, et que par conséquent, depuis le concours qui vient d'avoir lieu dans la Faculté des Lettres de Paris, c'est pour lui une obligation de n'autoriser qu'un Agrégé de cet ordre à vous

A Monsieur Boissonade, membre de l'Institut, Professeur de Littérature grecque à la Faculté des Lettres et au collège de France, &c.

suppléer, pendant l'année scholaire qui va s'ouvrir dans votre Cours de Littérature grecque à la Faculté.

Je saisis cette occasion de me dire comme toujours,

Monsieur & cher confrère,

Votre très humble & très obéissant serviteur

J. Vict. Le Clerc

S11 Ro. 1845

298

796

— 1ère Question :

De qui est l'ouvrage publié vers 1815 avec ce titre : L'amour et l'érudition.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ Sorbonne

— 2e Question :

Dans un poète français nommé Guichard, qui a fait des Quatrains moraux, comme Pibrac et Pierre Mathieu, on trouve à peu près cette pensée :

Faire entrer dans le compte de ses vie les jours qu'on a vécu et ceux qu'on dit vivre,

"C'est tenir d'Arcones et l'humeur de lièvre."

Qu'est-ce que cela veut dire ?

797

ACADÉMIE
DE PARIS.

FACULTÉ
DES LETTRES.

Université de France.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
MS
Sorbonne

Paris, 27 janvier 1856.

Le Doyen de la Faculté des Lettres, Membre de l'Institut,

à Monsieur Boissonade,

Membre de l'Institut,

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Monsieur et cher confrère,

En vous transmettant une copie des deux pièces que j'ai eu l'honneur de vous communiquer hier, la lettre de Son Exc. Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, et le Décret impérial qui l'accompagne, en date du 24 janvier courant,

je ne suis que le fidèle organe des sentiments de la Faculté des Lettres de Paris, lorsque je vous témoigne les regrets unanimes que lui inspire un acte qui semble la séparer de vous. Heureusement que des liens honorables l'attacheront encore au plus ancien de ses membres et que son Programme public, en continuant de porter le nom d'un homme qu'elle s'honore d'avoir compté dans ses rangs pendant plus de quarante-cinq années continuera de rappeler à l'Europe savante un des plus beaux souvenirs de notre Université de France, à la Faculté des Lettres de Paris un illustre et cher collègue, à la jeunesse studieuse le critique éminent dont les leçons ne seront jamais perdues pour elle.

Agréez Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma haute considération.

P. Vict. Le Clerc